

CHAMPIONNAT
NATIONAL UFOLEP
VTT

19 & 20 MAI 2018
Saint-Gobain (02)

INFOS PRATIQUES

Site officiel : nationalvtt2018.over-blog.com

Page Facebook : facebook.com/nationalvtt2018

Fédération sportive de
la ligue de
l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire

ILS NOUS SOUTIENNENT



Wear-Design.Fr

PROGRAMME DU CHAMPIONNAT NATIONAL VTT

UN CIRCUIT ORIGINAL EN FORET SAINT GOBAIN

Un site de balade vélo, VTT, Pédestre pour tous.

La forêt de domaniale de Saint-Gobain constitue le deuxième massif de l'Aisne, couvrant une superficie près de 9000 ha.

DESCRIPTION :

- ▶ Des animations pour tous (Freestyle Airbag, Bike Park Mobile...)
- ▶ Epreuve VTT à assistance électrique et initiation VTT sur circuit aménagé (Hors championnat)

AUTRE SECTION :

- ▶ Aires de camping-car et camping traditionnel
- ▶ Manifestation éco-citoyenne

PROGRAMME

VENDREDI 18 MAI 2018

14h30 - 18h30 : Accueil des délégations, Halle des sports « Les Pierres Levées »

17h00 - 18h00 : Rencontre avec les responsables de délégations - Salle polyvalente, 45 Rue de la Chesnoye – 02410 SAINT-GOBAIN

18h00 : Réception officielle du Championnat UFOLEP de VTT - Salle polyvalente, 45 Rue de la Chesnoye – 02410 SAINT-GOBAIN

SAMEDI 19 MAI 2018

08h30 - 10h30 : Accueil des délégations, au podium officiel

08h30 - 18h00 : Compétitions Nationales

18h30 : Cérémonie protocolaire et vin d'honneur - Salle polyvalente, 45 Rue de la Chesnoye – 02410 SAINT-GOBAIN

DIMANCHE 20 MAI 2018

08h00 - 17h00 : Compétitions Nationales

18h30 : Cérémonie protocolaire et vin d'honneur - Salle polyvalente, 45 Rue de la Chesnoye – 02410 SAINT-GOBAIN

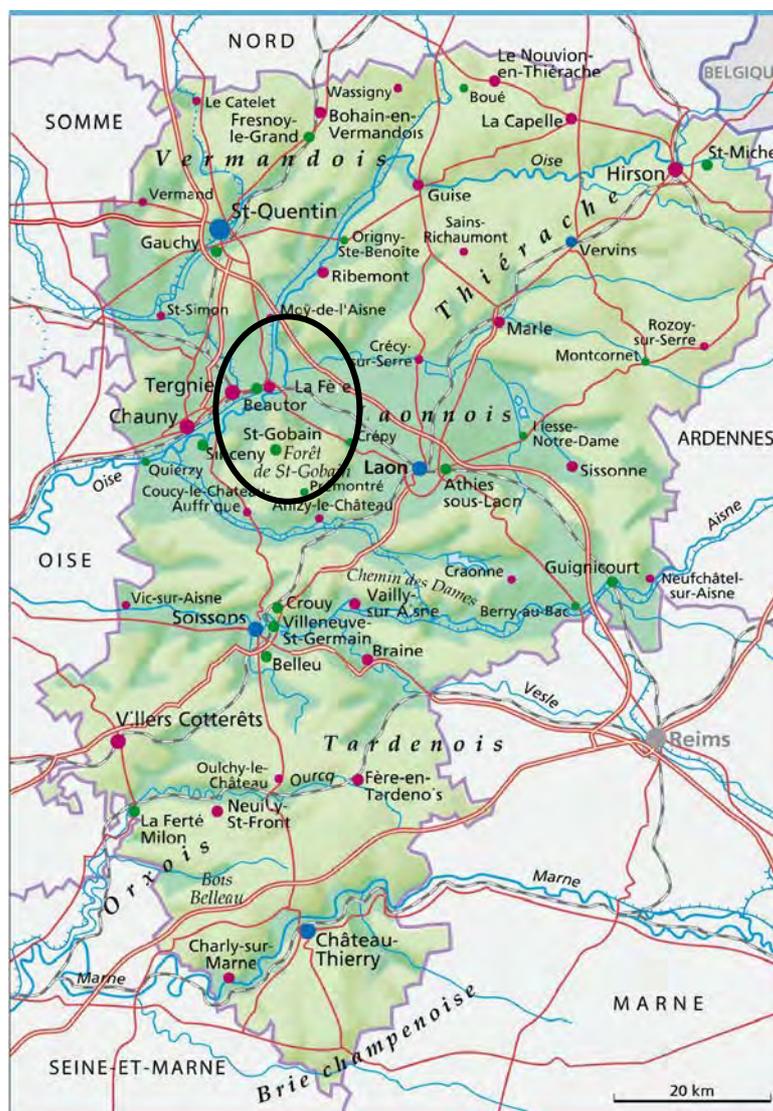
Informations et renseignements

Christophe SAVOYEN, Délégué UFOLEP Aisne
06.22.27.27.18 / ufolep02@gmail.com

LE DÉPARTEMENT DE L'AISNE (02)

L'Aisne est entourée par les départements du Nord, de la Somme, de l'Oise, de Seine-et-Marne, de la Marne et des Ardennes, ainsi que par la Belgique.

L'Aisne comprend une seule ville moyenne (Saint-Quentin) et trois petites villes (Soissons, Laon et Château-Thierry), auxquelles on peut ajouter l'ensemble formé par Chauny et Tergnier. Mais, il y a encore beaucoup d'autres agglomérations de caractère urbain, car l'Aisne était densément peuplée avant le XIX^e siècle. Les villages sont très nombreux et plutôt petits.



SAINT-GOBAIN, c'est :

- 2299 habitants
- 9000 hectares de forêt
- 536 enfants scolarisés

- 48 entreprises et acteurs économiques

Située dans l'Aisne, au cœur d'un massif forestier éponyme, la commune de SAINT-GOBAIN possède un patrimoine industriel riche. Elle a donné son nom au groupe français dont les racines sont encore présentes à travers la manufacture des glaces de SAINT-GOBAIN créée en 1665 par COLBERT pour concurrencer les verriers italiens de MURANO qui dominaient alors le marché européen. Elle fut la première usine fabriquant du verre à vitres permettant l'élaboration des fenêtres. Berceau du groupe SAINT-GOBAIN, aujourd'hui cette manufacture ne fonctionne plus, mais l'on peut y voir le portail en pierre de taille de l'usine, fermée en 1995. Le verre de la pyramide du Louvre a été fabriqué dans cette usine.



L'UFOLEP Aisne, c'est :

Les chiffres de l'UFOLEP 02

L'UFOLEP Aisne : une porte ouverte sur la société, lieu de respect des règles et des autres, facteur de lien social.

Une sensation de plaisir et de bien-être par l'expression physique, le maintien de la forme, la fête sportive.

Un élément de culture qui contribue au développement de l'individu.

L'UFOLEP 02 en quelques chiffres

- 2 000 licenciés ;
- 75 associations affiliées à notre fédération et à nos valeurs ;
- **Plus de 25 activités sportives** : Activités Cyclistes, Activités Physiques d'Entretien (APE), Danse sportive, Athlétisme, Tennis de table, Randonnée pédestre, Sports mécaniques, Tir sportif, Yoga, Twirling-Bâton, Pétanque, Badminton, Volley-ball, Tennis, Natation, Tir à l'arc, Sport boule, Judo, Course d'orientation... ;
- 180 **journées de compétitions** départementales ;

Ses orientations

- Du sport en famille
- Du sport en ville ou en milieu rural
- Des activités de loisirs et/ou de compétitions
- De nombreuses activités d'éducation citoyenne à la santé et au développement durable
- Du sport pour une insertion sociale et professionnelle
- Des formations d'animateurs et de dirigeants
- Une prise de conscience éco responsable

L'association A Laon Bike, c'est :

- 150 adhérents
- une école VTT
- une section RIDERS (VTT 17-23 ans)
- une section randonnées adultes
- une section VTC
- une section Sport handicap
- une section BMX
- Une DN 3 VTT : TEAM LAON BIKE

Cinq disciplines sont enseignées aux enfants : **Cross-Country, Descente, Trial, BMX et Orientation.**

Nous assurons l'encadrement de notre école VTT avec deux Brevets d'État VTT, un Brevet Fédéral 1er niveau et des bénévoles.

Organisations

A Laon Bike est impliqué dans plusieurs organisations : randonnées, stages de perfectionnement sur plusieurs jours, des initiations enfants, les journées sportives de la ville de Laon, ...

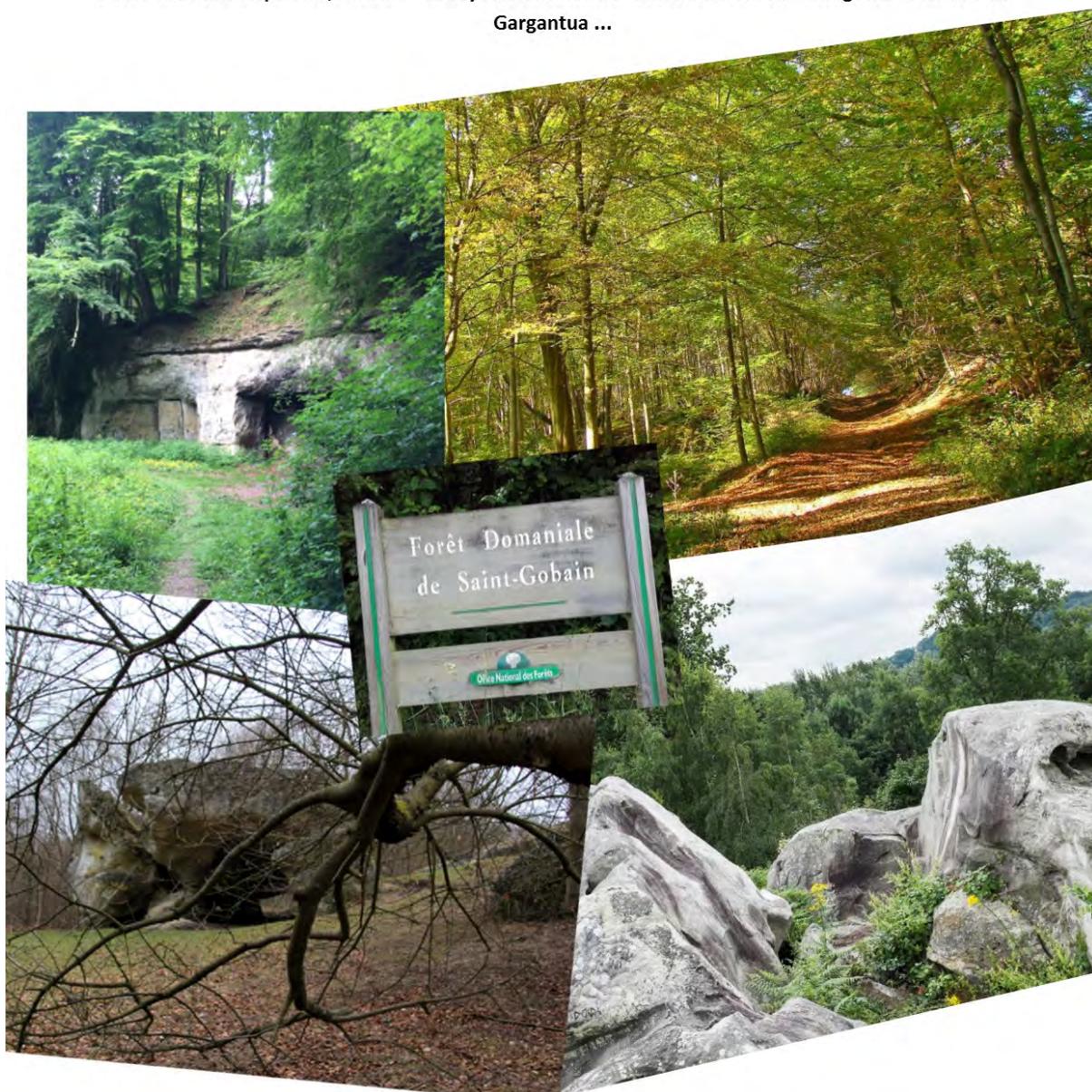
UN CIRCUIT ORIGINAL EN FORET SAINT GOBAIN

FORET DOMANIAL de Saint-Gobain

Un site de Balade Vélo , VTT et Pédestre pour tous !

La forêt domaniale de Saint-Gobain constitue le deuxième massif de l'Aisne, couvrant une superficie de près de 9 000 ha. On y rencontre en raison de la nature de ses sols divers écosystèmes permettant le développement d'une faune et d'une flore remarquables, qui feront la joie des promeneurs.

Cette forêt est en effet sillonnée de très nombreux sentiers de randonnée, et abrite également plusieurs sites remarquables, comme l'abbaye de Prémontré les Roches de l'Hermitage ou la Hottée de Gargantua ...



HÉBERGEMENTS :

Dans l'objectif de privilégier un accueil de qualité, différents types d'hébergement sont proposés :

- https://www.tripadvisor.fr/SmartDeals-g1984379-Saint_Gobain_Aisne_Hauts_de_France-Hotel-Deals.html

- Création d'aires d'accueils de camping-cars, de camping traditionnel au sein de la commune de Saint-Gobain

RESTAURATION :

Tout au long du week-end, une équipe de bénévoles vous proposera une restauration variée sur site à des prix abordables

DES ANIMATIONS POUR TOUS

Si le caractère compétitif de la manifestation est essentiel, le Comité d'organisation souhaite organiser un événement festif autour du vélo, accessible au plus grand nombre et innovant. C'est pourquoi, les samedis 19 et dimanche 20 mai 2018, la société VPO Organisation proposera différentes animations telles que le Freestyle Airbag, un Bike Park Mobile, des Karts à Pédales.

Ces animations gratuites seront ouvertes au plus grand nombre et des outils de communication seront créés afin d'amener les familles à nous rejoindre sur la manifestation.



RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE

Le Championnat national de VTT se déroulera le samedi 19 et le dimanche 20 mai 2018 à SAINT-GOBAIN.

Organisateurs : Comité Départemental UFOLEP 02, Association A Laon Bike.

Site officiel : <http://nationalvtt2018.over-blog.com/>

Page Facebook : <https://www.facebook.com/nationalvtt2018/>

L'organisation technique et sportive est placée sous le contrôle de la Commission nationale des Activités Cyclistes. Y seront appliqués les Statuts Généraux de l'UFOLEP et les Règlements afférents au VTT.

COMITÉ D'ORGANISATION

Président de l'épreuve : Philippe MACHU, Président de l'UFOLEP

Responsable de la CNS : Daniel MANUEL

Chargé technique du VTT à la CNS : Michel CORNELIS

Responsable du comité d'organisation : Pascal RAULT, Christophe SAVOYEN

Responsables techniques du site : Marie-Luce LESEUR, Lucas CORCY

Membres de la CNS

Patrick CROMMELINCK

Alain GARNIER

Vincent LEFRANT

Daniel LEGLEVIC

Commissaires nationaux

Patricia CROMMELINCK

Jean-Claude DURAND

Nicole DURAND

Henriette MANUEL

Jacky PLONQUET

PROGRAMME DU CHAMPIONNAT

VENDREDI 18 MAI 2018

14 h 30 - 18 h 30 : Accueil des délégations, Halle des sports « Les Pierres Levées »

17 h - 18 h : Rencontre avec les responsables de délégations Salle polyvalente, 45 Rue de la Chesnoye – 02410 SAINT-GOBAIN

18 h : Réception officielle du Championnat UFOLEP de VTT Salle polyvalente, 45 Rue de la Chesnoye – 02410 SAINT-GOBAIN

SAMEDI 19 MAI 2018

8 h 30 - 10 h 30 : Accueil des délégations, au podium officiel

8 h 30 - 18 h : Compétitions nationales

18 h 30 (environ) : Cérémonie protocolaire et vin d'honneur Salle polyvalente, 45 Rue de la Chesnoye – 02410 SAINT-GOBAIN

DIMANCHE 20 MAI 2018

8 h - 17 h 30 : Compétitions nationales

18 h 30 (environ) : Cérémonie protocolaire et vin d'honneur Salle polyvalente, 45 Rue de la Chesnoye – 02410 SAINT-GOBAIN



ACCUEIL

L'accueil des responsables de délégation se fera à la Halle des sports « Les Pierres Levées »

Les plaques seront retirées par le responsable de chaque département et pour la délégation départementale complète. Il ne sera fait aucune remise individuelle.

Tout sélectionné qui ne prendra pas le départ devra justifier de sa défection (courrier et/ou certificat médical). Faute de justificatif, son département se verra infliger une amende de : **50 € /adulte et 35 € / jeune** conformément aux Règlements financiers des Épreuves nationales 2017/2018)



RECONNAISSANCE DU CIRCUIT

Concernant les reconnaissances du circuit, les licenciés UFOLEP bénéficiant des garanties d'assurances de l'APAC seront couverts au titre de leur licence. En revanche, pour d'éventuels licenciés UFOLEP ne bénéficiant pas des garanties d'assurances APAC, il leur appartient de vérifier que leurs Garanties les couvrent pour ces reconnaissances. Pendant les épreuves officielles, c'est la couverture assurance (ACT APAC) prise par l'organisation qui couvre l'ensemble des participants.

Reconnaissance du circuit pour les seuls sélectionnés.

Vendredi 18 mai 2018 de 14 h 30 - 19 h et Samedi 20 mai 2018 jusqu'à 8 h 15

Interdiction le samedi et le dimanche pendant les épreuves pour tout compétiteur Vététiste (traditionnelle et à assistance électrique)

Précisions sur l'épreuve de VTT à assistance électrique :

L'Ufolep prend en compte dans ses activités le VTT \mathcal{A} . Une épreuve d'initiation d'une durée d'une heure (classement scratch sans distinction de catégories) se déroulera sur le circuit du national, elle ne comportera ni remise de titre ni remise de maillot. Toutefois un classement symbolique sera établi.

Cette épreuve sera ouverte à tous licenciés et non licenciés (couverture assurance APAC pendant l'épreuve), les e-VTT devront être homologués et une vérification (freins, embouts de guidon, etc.) sera faite au départ sur les éléments de sécurité. Le casque sera obligatoire. Les inscriptions pourront se faire lors de l'accueil ou au départ, une plaque sera remise.

Précisions sur l'épreuve d'initiation au VTT sur un mini circuit aménagé

À partir de 4 ans licenciés ou non, tous les vélos seront acceptés, à partir du moment où les principaux organes de sécurité seront en fonction (freins, embouts de guidon, etc.) le casque sera obligatoire. Pour les plus petits, les parents (à pieds) seront autorisés à suivre l'enfant. Couverture assurance APAC pendant l'épreuve. Un classement symbolique sera établi avec distribution de souvenirs. Les inscriptions pourront se faire lors de l'accueil ou au départ, une plaque sera remise.

DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

Circuit de 8,84 km avec un dénivelé de 200 de D+ par tour et un circuit de 4,06 km avec un dénivelé de 100 de D+ par tour.

- En fonction des conditions climatiques, les organisateurs, après accord du **responsable technique national de l'activité**, pourront réduire le nombre de tours pour ne pas dépasser la durée maximum autorisée.
- Les sélectionnés doivent se présenter pour l'appel, 20 min. avant l'heure de départ. Tout sélectionné absent au moment de l'appel de son nom sera placé sur la dernière ligne.
- Tout sélectionné absent au moment de l'appel de son nom sera placé sur la dernière ligne
- Lors du dernier tour, il a été décidé d'arrêter les compétiteurs, au-delà de 50% du temps du tour du 1er, et de les classer dans l'ordre sur la ligne à un tour. (Exemple : le 1° coureur partant pour son dernier tour a parcouru l'avant-dernier en 21 minutes, les concurrents passant la ligne au-delà des (10'30 = 11 ') 11 minutes seront arrêtés et ne repartiront pas pour leur dernier tour. Ils seront classés dans l'ordre de leur passage sur la ligne)

SAMEDI 19 MAI 2018

Circuit de 8,84 kilomètres (4,06 km pour petit tour)

CATÉGORIES	DÉPART	Nombre de tours	DURÉE MAX. du 1 ^{er}
Ad. Mas. 50/59 ans	8 h 30	3 tours	1 h 20
Ad. Mas. 60 ans et +	8 h 35	3 tours	1 h 20
jeune. Mas. 17/19 ans	10 h 30	3 tours	1 h 20
VTT assistance électrique <i>Hors championnat</i>	12 h 15		1 h
Tandems masculins	13 h 30	3 tours	1 h 20
Tandems Mixtes	13 h 32	3 tours	1 h 45
Ad. Mas. 40/49 ans	15 h 30	3 tours	1 h 30

DIMANCHE 20 MAI 2018

Circuit de 8,84 kilomètres

CATÉGORIES	DÉPART	Nombre de tours	DURÉE MAX. du 1er
Ad. Mas. 20/29 ans	8 h 30	4 tours	1 h 30
Jeunes Mas 15-16 ans	10 h 30	2 tours	1 h
Jeunes Fem 15-16 ans	10 h 35	2 tours	1 h
Jeunes Mas 13-14ans	11 h 45	2 petits tours	35 min
Jeunes Fem 13-14 ans	11 h 50	2 petits tours	35 min
Initiation au VTT <i>Hors championnat</i>	13 h	Circuit aménagé	30 min
Ad. Fém. 17/29 ans	14 h	3 tours	1 h 20
Ad. Fém. 30/39 ans	14 h 2	3 tours	1 h 20
Ad. Fém. 40 ans et +	14 h 4	3 tours	1 h 20
Ad. Mas. 30/39 ans	15 h 45	4 tours	1 h 30

SÉLECTIONS

Chaque Comité départemental peut engager, dans chaque catégorie (comité organisateur 10 titulaire + 1 remplaçant) :

Catégories	Années de naissance	Nbre engagés par départ.
- Jeunes Masculins 13/14 ans	- Nés entre 01/01/2004 et le 31/12/2005	10
- Jeunes féminines 13/14 ans	- Nés entre 01/01/2004 et le 31/12/2005	10
- Jeunes Masculins 15/16 ans	- Nés entre 01/01/2002 et le 31/12/2003	10
- Jeunes féminines 15/16 ans	- Nés entre 01/01/2002 et le 31/12/2003	10
- Adultes masculins 17/19 ans	- Nés entre 01/01/1999 et le 31/12/2001	10
- Adultes masculins 20/29 ans	- Nés entre 01/01/1989 et le 31/12/1998	6
- Adultes masculins 30/39 ans	- Nés entre 01/01/1979 et le 31/12/1988	6
- Adultes masculins 40/49 ans	- Nés entre 01/01/1969 et le 31/12/1978	6
- Adultes masculins 50/59 ans	- Nés entre 01/01/1959 et le 31/12/1968	6
- Adultes masculins 60 ans et +	- Nés avant 31/12/1958	6
- Adultes féminines 17/29 ans	- Nés entre 01/01/1989 et le 31/12/2001	10
- Adultes féminines 30/39 ans	- Nés entre 01/01/1979 et le 31/12/1988	10
- Adultes féminines 40 ans et +	- Nées avant 31/12/1978	10
- Tandems masculins 17 ans et +	- Nés avant le 31/12/2001	5 équipages
- Tandems Mixtes 17 ans et +	- Né(e)s avant le 31/12/2001	5 équipages

RAPPELS IMPORTANTS

Règlement national

A-3/4 – Tout(e) licencié(e) classé(e) « Elite UCI », mais ne possédant pas de licence FFC, ne pourra prétendre à une carte « Compétiteur(trice) VTT.UFOLEP »

- Si le nombre maximum dans chaque catégorie n'est pas atteint, les remplaçants seront autorisés à partir.

- ATTENTION le ou les compétiteurs ne peuvent participer qu'à une seule course (catégories). Exemple : des compétiteurs qui participent en tandem ne peuvent courir en solo dans une autre catégorie sur le Championnat national.
- Tandems masculins et Mixtes : Ne peuvent participer que les Adultes nés en 2001 et avant, quelle que soit son appartenance : simple licencié UFOLEP ou double et triple licencié. « Les jeunes âgé(e)s 16 ans » surclassé(e)s ne peuvent participer en tandem

Licences et cartons de compétition.

cf. règlement et titre

- A-2, » La licence
- A-3, » La Carte .

Surclassement

- Les Jeunes de 14 ans surclassés participent au National réservé aux jeunes 15,'16 ans.
- Les Jeunes masculins de 16 ans surclassés participent au National réservé aux Adultes masculins 17,'19 ans.
- Les Jeunes féminines âgées de 16 ans surclassées participent au National réservé aux Adultes féminines 17,'29 ans.
- Tou(te)s ces jeunes surclassés doivent présenter un certificat médical de surclassement.

Engagements

Les procédures d'engagements à l'occasion de ce national de VTT sont semblables à celles de tous les nationaux Activités Cyclistes.

Il faudra se connecter au site internet, les enregistrements se faisant directement en ligne.

Ce sera le délégué qui jugera bon ou pas de communiquer ce code aux personnes habilitées de son département.

L'ouverture du serveur se fera le 2 mai à 0 h et la fermeture le 12 mai à minuit

Chronométrage et classements avec système de transpondeurs

Les classements et le chronométrage seront effectués sur l'ensemble de nos nationaux par un système de transpondeurs. Ce matériel est onéreux (30 000 euros) et nous entendons, avec vous, le conserver en l'état pendant plusieurs années.

La mise en place des transpondeurs se fera lors de l'appel, ce qui va nous obliger à prévoir un laps de temps supplémentaire et une mise en grille plus précoce. Le transpondeur sera fixé à la cheville par un bracelet velcro.

La récupération se fera après l'arrivée, des officiels récupéreront les transpondeurs au fur et à mesure des arrivées.

Tous les cyclistes, qui franchiront la ligne d'arrivée en sens inverse avec un transpondeur au pied et donc déclencheront un nouveau temps, **seront immédiatement déclassés**, et ceci quelle que soit leur place. Un service de sécurité sera présent sur la ligne d'arrivée pour interdire le franchissement en sens inverse.

Que risque un concurrent qui repart vers son domicile, après abandon, sans nous avoir rendu le transpondeur :

- Il sera avisé par courrier, nous lui laisserons 15 jours pour nous renvoyer le transpondeur, passé ce délai, il recevra une facture du montant du transpondeur (50 €).
- Si la facture n'est pas réglée dans les deux mois qui suivent, il se verra interdire de tous nationaux UFOLEP tant que le litige n'aura pas été réglé.

Le fait de s'engager sur un national impliquera, de fait, l'acceptation du présent communiqué

Les documents à joindre (CM, dérogations) devront être téléchargés sur le site de la CNS. Pour ceux qui ne disposeraient pas d'outils pour scanner les documents, ils pourront les envoyer par courrier postal à :

**Michel CORNELIS
24 rue DUVILLIER
02500 WIMY**

Droits d'engagements :

Après le championnat, le service comptable de l'UFOLEP Nationale adressera à chaque Comité départemental une facture du montant des engagements. Selon le barème en cours (règlement financier 2017/2018) :

Engagement jeune : 8,00 €

Engagement adulte : 15,00 €

La fiche Internet d'un concurrent doit être complétée s'il y a lieu par l'envoi

o De la photocopie des certificats médicaux de surclassement

- Des éventuelles dérogations de participation à l'une OU l'autre des épreuves qualificatives accordées par le (la) Président(e) du Comité départemental
- Les documents sont à télécharger sur la Plateforme d'engagements

GRILLE DE DÉPART

L'emplacement des concurrents sur la grille de départ sera déterminé dans l'ordre suivant :

- Le champion national sortant
- Les champions régionaux
- Les sélectionnés par ordre du classement intercomité de l'année précédente, puis dans l'ordre d'arrivée sur la plateforme d'engagement, pour les comités n'ayant pas été classés.

Dans chaque comité, les engagés seront placés dans l'ordre de sélection établi par le département sur la feuille d'engagement.

- En dernière ligne seront placés tous les engagés pour lesquels il s'avèrera que les renseignements fournis sont incomplets (Exemple : non-indication de la double appartenance ; non-indication de la catégorie FFC ...)

LE MATÉRIEL

Se référer à la fiche 13 du Règlement national VTT.Ufolep.

Sont admis les Vélos tout terrain conformes à la réglementation U.C.I. en vigueur :

- Guidon plat ou semi-relevé (Embouts bouchés)
- VTT avec roues de 26 pouces à 29 pouces maximum.
- La section des pneus ne doit pas être inférieure à 1,75 pouce.
- Les guidons pourront avoir seulement en extrémités des Bars end, les cornes de vache entièrement recourbées sont interdites
- Le **changement de vélo est interdit** et toutes les réparations de matériel ne pourront se faire que dans la zone technique spécifique
- Sont interdits
 1. les oreillettes et tout appareil permettant de communiquer entre coureurs, dirigeants et toute autre personne
 2. les caméras, quel que soit le point d'ancrage

TENUE VESTIMENTAIRE

Port du casque homologué à coque rigide obligatoire.

Les concurrents doivent porter le maillot de leur Comité départemental. Si celui-ci n'existe pas, ils porteront le maillot de leur association ; dans ce cas, tous les sélectionnés d'un même département et d'une même catégorie doivent porter le même maillot.

Sont interdits :

- les maillots de groupes sportifs professionnels en activité
- les maillots strictement publicitaires (ne portant pas le nom du Comité ou de l'association).
- les maillots de triathlètes (sans manches)
- les maillots de « Champion départemental, régional ou national »

Tout concurrent en infraction se verra interdire le départ.

CONTRÔLE MÉDICAL

Immédiatement après l'arrivée d'une épreuve, il appartient à chaque concurrent ayant terminé ou abandonné de s'assurer au podium, s'il est retenu ou non pour le contrôle médical.

RÉCLAMATIONS

Les réclamations peuvent être émises par le responsable de la délégation dont le nom est porté sur le « Récapitulatif des engagements » ou par le compétiteur lui-même.

Les réclamations écrites seront reçues par le responsable de la Commission nationale. Sous peine de nullité, cette réclamation doit être confirmée dans les 48 heures par pli recommandé avec un chèque de caution de 80 € (Libellé à CNS Activités Cyclistes UFOLEP) auprès de :

Daniel MANUEL
Responsable de la CNS. Activités Cyclistes
13 ter avenue Raymond Sommer
31480 CADOURS

Si la réclamation concerne un des trois premiers d'une catégorie, le titre sera « gelé » et donc non attribué. Si cette réclamation impacte également le classement par

Comité, ce dernier sera gelé également, il peut en être de même pour le classement Intercomité.

RÉCOMPENSES

Dans chaque catégorie, le titre ne sera décerné que s'il y a AU MOINS 8 partant(e)s.

La tenue cycliste (**maillot et cuissard, sans bonnet ni casquette**) aux couleurs de la délégation départementale est obligatoire. L'accès au podium ne sera pas autorisé aux sportifs qui ne seront pas en tenue. Les cyclistes absents à la cérémonie protocolaire ne pourront prétendre recevoir une récompense.

Dans chaque catégorie :

> Classement individuel

Au premier	1 maillot - 1 bouquet - 1 coupe - 1 médaille « or »
Au deuxième	1 coupe - 1 médaille « argent »
Au troisième	1 coupe - 1 médaille « bronze »

Rappel : sur le maillot de « **Champion national** », SEUL peut être adjoint le nom du club. Toute autre publicité que celle du partenaire national est INTERDITE.

> Par équipe départementale

Pour chaque catégorie, prise en compte des 3 meilleures places.

Équipe classée 1 ^{re}	1 coupe - 3 médailles « or »
Équipe classée 2 ^{re}	1 coupe - 3 médailles « argent »
Équipe classée 3 ^{re}	1 coupe - 3 médailles « bronze »

Équipes concernées par ce classement

- Jeunes masculins 13/14 ans
- Jeunes masculins 15/16 ans
- Jeunes féminines 13/14 ans et 15/16 ans ensemble (les jeunes féminines ne courant pas ensemble, ce sont les places obtenues dans chacune des catégories qui seront additionnées)
- Féminines adultes les 3 catégories ensemble (classement établi sur un classement scratch tenant compte du décalage de temps entre les catégories)
- Adultes masculins 17/19 ans
- Adultes masculins 20/29 ans
- Adultes masculins 30/39 ans
- Adultes masculins 40/49 ans
- Adultes masculins 50/59 ans
- Adultes masculins 60 ans et plus
- Tandems (catégories « Mixte » et « Masculin » confondues)

📄 Classement inter-Comités :

Par addition de la meilleure place obtenue dans les catégories citées ci-dessous par 6 représentants d'un même Comité départemental (Un ou une classé(e) par catégorie).
En cas d'égalité, la meilleure place départagera, en cas de nouvelle égalité la meilleure deuxième place, etc.

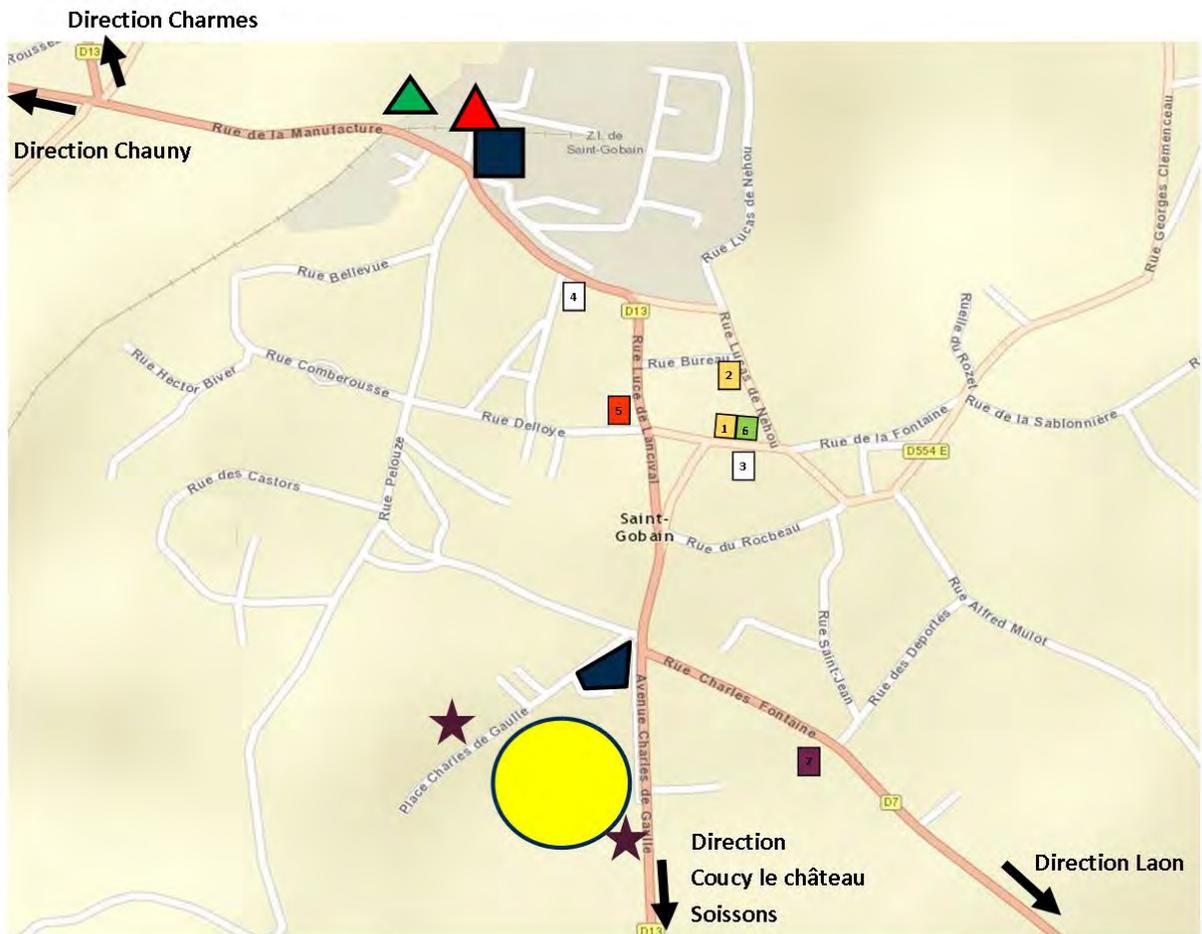
Équipe classée 1^{re} 1 coupe + 5 médailles « or »
Équipes classées 2^e et 3^e 1 coupe + 5 médailles « argent/ bronze »

Équipes concernées par ce classement :

- Jeunes 13/14 ans (masculins et féminines), Jeunes 15/16 ans (masculins et féminines) – Sur l'ensemble de ces catégories, **seule sera prise en compte la meilleure place qu'elle soit obtenue par une Féminine ou un Masculin.**
- Féminines adultes toutes catégories
- Adultes masculins 17/19 ans
- Adultes masculins 20/29 ans
- Adultes masculins 30/39 ans
- Adultes masculins 40/49 ans
- Adultes masculins 50/59 ans
- Adultes masculins 60 ans et plus
- Tandem toutes catégories

ATTENTION : pour tout point de la réglementation VTT non abordé dans le dossier du Championnat National se conformer au règlement national VTT en vigueur à télécharger sur le site : <http://www.cyclisme-ufolep.info/>

IMPLANTATION GENERALE



Boulangeries – pâtisseries

1

Aux délices de Saint-Gobain

4 rue de Montevideo

Tél : 03 23 52 80 32

2

Au bon pain

9 rue Lucas-de-Nehou

Tél : 03 23 52 80 57

3

Café-tabac de la Mairie

Mme Boulinguez

5 rue de Montevideo

Tél : 03 23 52 80 81

4

Le Tambour

Jean-Philippe Pascau

7 rue de la Manufacture

Tél : 02 23 52 80 92

Boucherie – charcuterie – traiteur

5

Gauthier Dhont

21 rue Luce-de-Lancival

Tél : 03 23 52 80 20

Épicerie biologique

6

Épicerie de Voas

2 rue de Montevideo

Tél : 03 23 52 10 85

Supérette

7

Sitis Market

16 rue Charles-Fontaine

Tél : 03 23 52 87 04



ZONE Départ/Arrivée

Restauration Buvette Animation

Salle cérémonie et
réunion délégation



Bike Wash



Parking



Parking
Camping Car

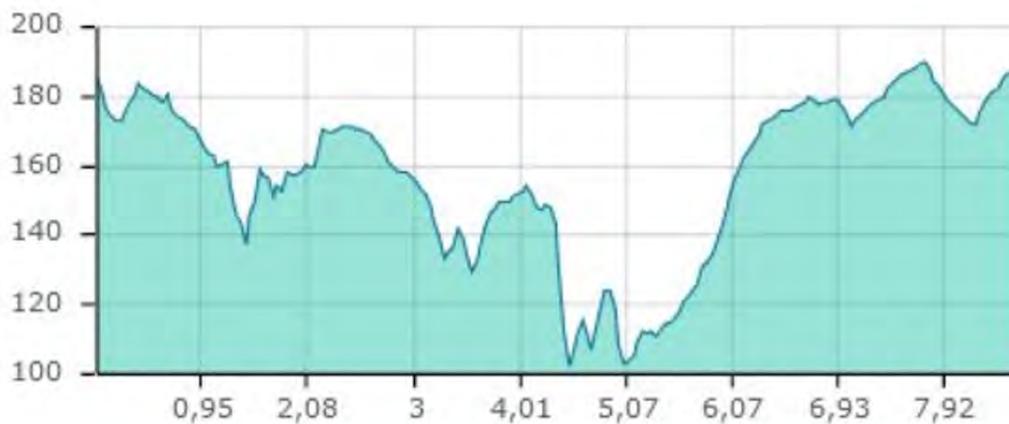


Aire Camping +
Parking herbe

INFORMATIONS SUR LES CIRCUITS

Profil CIRCUIT NATIONAL VTT UFOLEP 2018

8.84 km , 200 m de D+



Profil CIRCUIT NATIONAL VTT UFOLEP 2018 Minimes

4.06 km , 100 m de D+



Pour des raisons administratives le circuit sera accessible uniquement le 18/05/2018 pour les repérages et les 19 et 20 mai pour les épreuves .